

Date de convocation
31/10/2023

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
02/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06/11/2023

Nombre de conseillers :
19

L'an deux mil vingt trois, le SIX NOVEMBRE à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstention : -

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, Mme Jeannine ANDRE, Mme Claudine MAURY, M. Jim MORARD, M. Jérémy MAUJARIN, Mme Sylvie LORNE, M. Bruno BREMONT, M. Laurent TAPIN, M. André LEBLANC, M. Steeve DANDELOT, Mme Céline GUERSILLON, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, Mme Sandrine ADNOT

Excusée : Mme Valérie LAMPSON

Absent : M. Antoine LEPAULMIER

Secrétaire de séance : M. Steeve DANDELOT

N° 2023_11_3

OBJET :

Admission en non
valeur

M. le Maire expose aux membres du Conseil qu'il a reçu de la trésorerie un état de créances éteintes qu'il convient d'admettre en non-valeur.

Il précise que ce sont des créances pour lesquelles aucune action n'est possible et que leur irrécouvrabilité s'impose à la Collectivité et au comptable.

Ce sont des charges définitives pour la collectivité qui doit les constater.

Ces créances sont relatives aux budgets 2022 et 2023 et concernent des redevables insolubles dans le cadre de dossiers de surendettement avec effacement de la dette.

Le montant total de ces créances éteintes s'élève à 13.72 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités

Vu l'état des créances éteintes dressé par la trésorerie principale

DECIDE A L'UNANIMITE

- l'admission en non valeur des produits du budget au titre des créances éteintes pour un montant de 13.72 €
- que les crédits sont ouverts au budget 2023 compte 6541

Le secrétaire,

Steeve DANDELOT



Le Maire,

Hervé MAILLET



COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06/11/2023

Date de convocation
31/10/2023

Date d'affichage
02/11/2023

Nombre de conseillers :
19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstention : -

N°2023_11_1

OBJET :

Décisions
Modificatives -
Budget Principal

L'an deux mil vingt trois, le SIX NOVEMBRE à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, Mme Jeannine ANDRE, Mme Claudine MAURY, M. Jim MORARD, M. Jérémy MAUURIN, Mme Sylvie LORNE, M. Bruno BREMONT, M. Laurent TAPIN, M. André LEBLANC, M. Steeve DANDELOT, Mme Céline GUERSILLON, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, Mme Sandrine ADNOT

Excusée : Mme Valérie LAMPSON

Absent : M. Antoine LEPAULMIER

Secrétaire de séance : M. Steeve DANDELOT

M. MAILLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que le service appui réseau de la trésorerie, nous a demandé de régulariser certaines opérations relatives aux immobilisations en cours (compte 23xx), qui lorsqu'elles sont achevées doivent être impérativement intégrées sur le compte d'immobilisation définitif (21xx)

Il s'agit, entre autres, des travaux maîtrise d'œuvre pour la Grande rue et des études Eclairage Public (2020).

Il convient donc de réaliser les décisions modificatives ci-dessous qui feront l'objet par la suite d'écritures comptables pour l'intégration de ces « biens » (certificats administratifs)

MAIRIE DE SARRY - Commune de Sarry (M57) DM 2023 Décision Modificative n°5			
06/11/2023	Edition de Décision Modificative		1 / 1
Décision modificative n°5 (Crédit supplémentaire)			
Description : Décision Modificative 5		date de délibération : 06/11/2023	
Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2151 OPFI (ordre)	39 500,00		immobilisations achevées / intégration aux comptes d'immobilisation travaux gde rue // rampe église
D I 041 231 OPFI (ordre)	16 600,00		travaux Eglise Immobilisation
R I 041 203 OPFI (ordre)	56 100,00		Ecritures comptables régularisations amortissement travaux terminés
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	56 100,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	56 100,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		
EQUILIBRE			
Solde Ouvertures			
Solde Réductions			
Ouv. - Réd.			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet avis favorable à l'unanimité

COMMUNE DE SARRY

Date de convocation

31/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06/11/2023

Date d'affichage

02/11/2023

Nombre de conseillers :

19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstention : -

N°2023_11_2

OBJET :

Décisions

Modificatives -

Budget Annexe

L'an deux mil vingt trois, le SIX NOVEMBRE à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, Mme Jeannine ANDRE, Mme Claudine MAURY, M. Jim MORARD, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Sylvie LORNE, M. Bruno BREMONT, M. Laurent TAPIN, M. André LEBLANC, M. Steeve DANDELLOT, Mme Céline GUERSILLON, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, Mme Sandrine ADNOT

Excusée : Mme Valérie LAMPSON

Absent : M. Antoine LEPAULMIER

Secrétaire de séance : M. Steeve DANDELLOT

M. MAILLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que le service appui réseau de la trésorerie, nous a demandé de régulariser la ligne R 002 du BP 2023 - Panneau Photovoltaïques qui comportait une erreur de résultat de 6 € (la somme indiquée est de 2724.65 € R002 et se devait d'être 2718,65 €.

La décision modificative ci-dessous vous est proposée en conséquence

MAIRIE DE SARRY - Panneaux photovoltaïques sarry DM 2023 Décision Modificative n°4

31/10/2023	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	----------------------------------	-------

Décision modificative n°4 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 4

date de délibération : 06/11/2023

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R F 002 002		6,00	erreur matérielle sur R002 (résultat d'exploitation de la section de fonctionnement)
R F 70 707	6,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		6,00
	Réductions		6,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6,00
Solde Réductions	6,00
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet avis favorable à l'unanimité.